

221C1169  
FR0013183985-FS0405

25 mai 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GENSIGHT BIOLOGICS S.A.**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 mai 2021, la société par actions simplifiée Amiral Gestion<sup>1</sup> (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 mai 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENSIGHT BIOLOGICS S.A. et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 529 000 actions GENSIGHT BIOLOGICS S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions GENSIGHT BIOLOGICS S.A. sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Julien Lepage. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 45 977 277 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.